

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU COMITE SYNDICAL DU 8 JANVIER 2020

Installation du Comité Syndical et élection du Président

L'an deux mille vingt, le 8 janvier à 18h00, les délégués syndicaux de Roannaise de l'Eau, désignés par l'organe délibérant de leur collectivité se sont réunis Salle du Conseil-63 rue Jean Jaurès à Roanne.

La convocation de tous les délégués a été faite le 30 décembre 2019, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Daniel FRECHET, Président sortant.

Etaient présents :

FRECHET Daniel
DRU Georges
DESBENOIT J.Louis
BOST Romain
ASTIER Alain
MARCUCCILLI Aldo
LAGARDE J. Louis
COUTY Laurent
PRUNET Didier
RIMOUX Yves
MURAT René
COMBARET Aimé
SAINRAT Bernard

GEORGES Patrick
LARUE Didier
TIXIER Gilles
MEUNIER Gérard

Etaients absents :

ABSENT	POUVOIR A DONNE A

Conformément aux articles L5211-1 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Bernard SAINRAT, doyen de l'assemblée.

Romain BOST, le benjamin de l'assemblée, a été désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Le Président, Bernard SAINRAT a cité les 17 délégués syndicaux et les a déclarés installés dans leur fonction.

Délégués syndicaux titulaires	Délégués syndicaux suppléants
Mr Daniel FRECHET	Mr Jean-Baptiste CIRON
Mr Georges DRU	Mr Roland MIGNARD
Mr Jean-Louis DESBENOIT	Mr Bernard GAUDARD
Mr Romain BOST	Mr Richard BERAUD
Mr Jean-Louis LAGARDE	Mr Patrick BRAS
Mr Aldo MARCUCCILLI	Mme Josiane CHARPENET
Mr Alain ASTIER	Mr Alain DEBATISSE
Mr Laurent COUTY	Mr Guy LAFAY
Mr Didier PRUNET	Mme Tiphanie FILLON
Mr Didier LARUE	Mr Eric MARTIN
Mr Patrick GEORGES	Mr Maurice DUMAS
Mr Bernard SAINRAT	Mr Alain CHAUDAGNE
Mr Yves RIMOUX	Mr Jacques THIROUIN
Mr René MURAT	Mr Jean-Jacques COUTURIER
Mr Aimé COMBARET	Mr Didier VILLEMAGNE
Mr Gilles TIXIER	Mme Odile COLLET
Mr Gérard MEUNIER	Mr Jean-Paul GROUILLER

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Aux termes des articles L5211-2, L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Comité Syndical ont été invités à procéder à l'élection de leur Président.

Monsieur Bernard SAINRAT a rappelé que le «Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est élu au scrutin secret à la majorité absolue».

Il a demandé aux membres de l'assemblée qui le souhaitaient de faire part de leur candidature :

- Daniel FRECHET a proposé sa candidature.

Les délégués syndicaux ont été invités à remettre leur(s) bulletin(s) dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

NOMBRE DE BULLETINS DANS URNE	62
NOMBRE DE BULLETINS BALNCS OU NULS	4
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	58
MAJORITE ABSOLUE	30

Ont obtenu :

- Daniel FRECHET a obtenu cinquante-huit voix (58)

Daniel FRECHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de Roannaise de l'Eau et a été immédiatement installé.

Le Président

Daniel FRECHET